

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M23-002178

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 875

Société : Royal Air Maroc

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : KARBAJ AZ Eddine

Date de naissance : 01 - 01 - 1942

Adresse : M, 2 rue des Bouleaux 0815 Casablanca

Tél. : 0661 21 02 14

Total des frais engagés : 685,30 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 12 / 02 / 2024

Nom et prénom du malade : KARBAJ Benmahi Naima Age : 73 ans

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :



ACCUEIL

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

Pathologie : 12 AVR 2024

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

Fait à : Casablanca

Le : 12 / 02 / 2024

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
12/2/2012	Chirurgie	1	250,00 Dhs	Dr.Ghita. KABBAJ Gynécologue Obstétricienne 400, bd. Zaytouni 2 ^e étg N°14 Tel : 05 22 47 16 89 ICE : 000104498000000

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 PHARMACIE ABOUDABIA 9,Rue des Bouvreuils Oasis Casablanca Tél: 0522 99 64 10	12-02-24	435,30

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction] .

Fonctionnel Thérapeutique nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur KABBAJ Ghita Ep. SEBTI
Gynécologue Obstétricienne

Diplômée de la Faculté de médecine
de Casablanca
Ancien médecin interne
au CHU Ibn Rochd



الدكتورة قباج غيثة زوجة السبتي
طبيبة اختصاصية في أمراض النساء والتوليد

خريجية كلية الطب بالدار البيضاء

طبيبة داخلية سابقا

بالمركز الاستشفائي الجامعي ابن رشد

Casablanca le 12/12/24 الدار البيضاء في

Nom et Prénom : Benraiss Ep Kabba j Name

PHARMACIE ABOUDABI
9, Rue des Bouvreuils Oasis
Casablanca
Tél: 0522 99 64 10

S.V

Deme 100000
49,60 1amp / 15j x 5 puis
X3 1amp / 7j x 6 . 3stg

Jyoflex cp 150
94,00 12/15 18te

Policet 1cp 1j 18te .
86,40

S.V

S.V

S.V

Zylmax 500 1cp / 1j ; x 3j

79,70 Cetamyl 1000mg 1cp x 3j - 2stg .

13,70 x 2

T 135,30

Dr.Ghita. KABBAJ
Gynécologue Obstétricienne
N° 14
400 Bd. Zerkouni 2^e étage N° 14
Tel: 05 22 47 16 89
ICE: 05 010449800090

S.V

إقامة بيزنس بلازا، رقم 400 شارع الزرقطوني (إتجاه مسجد الحسن الثاني) الطابق الثاني رقم 14 - الدار البيضاء
Business Plaza, N° 400 Bd. Zerkouni (Direction Mosquée Hassan II) 2^e étage, N° 14 - Casablanca
Tél. : 05 22 47 16 89 - الهاتف : kabbaj_ghita2008@yahoo.fr البريد الإلكتروني :

PPV: 49,60 DH
LOT: 22H01
EXP: 08/2025

Four
0
6118001320103

Remboursable

GTIN: 06118001260850
LOT: 4052
MFG: 10 2022
EXP.: 10 2025
PPV: 94,60 DH

MYDOFLEX® 150 mg
Tolperisone HCl
30 Comprimés pelliculés



6 118001 260850

Fabriqué par: SMB

SMB TECHNOLOGY S.A.

39 rue du Parc Industriel,
B-6900 MARCHE-EN-FAMENNE. Belgique. 6 118001 320103



Remboursable

PPV: 49,60 DH
LOT: 23H10
EXP: 08/2026

PPV: 49,60 DH
LOT: 23G11
EXP: 07/2026

UT.AV.: 10 2024
LOT N°: G T 0 5 3 5

P.P.V.
79 70

CETAMYL® 1000 mg
PARACÉTAMOL
Boîte de 10 comprimés P.P.V.: 13,20 DH

6 118000 191438

CETAMYL® 1000 mg
PARACÉTAMOL
Boîte de 10 comprimés P.P.V.: 13,20 DH

6 118000 191438

Fabriqué par: SMB

SMB TECHNOLOGY S.A.

39 rue du Parc Industriel,

B-6900 MARCHE-EN-FAMENNE. Belgique. 6 118001 320103

PPV: 86DH40
PER: 01/26
LOT: M093-2